



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen le 25 juin 2019

## Alerte canicule : soyons attentifs sur notre lieu de travail !

Météo France prévoit un épisode de canicule qui devrait toucher une bonne partie du territoire national et se prolonger jusqu'à la fin de la semaine. Cet épisode pourrait être exceptionnel par son intensité et sa précocité, intensité qui peut néanmoins varier en fonction des régions.

Lors d'épisodes de fortes chaleurs, il est important de prendre des précautions afin de se protéger. Des règles s'appliquent aussi sur notre lieu de travail.

De nombreux métiers impliquent d'être exposés à des températures élevées ou à travailler en extérieur. À l'annonce d'une vague de chaleur exceptionnelle ces températures élevées peuvent avoir des effets sur la santé des travailleurs (*déshydratation, coup de chaleur*) et peuvent augmenter les risques d'accidents du travail.

La Direccte de Normandie rappelle les mesures que les employeurs doivent prendre afin de protéger les salariés et assurer leur sécurité :

- ▶ Assurer aux salariés un approvisionnement régulier et facile d'accès en eau potable et fraîche ;
- ▶ Aménager les horaires de travail afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée, notamment lorsque les travaux sollicitent un effort physique soutenu et/ou exposant à de très fortes températures (*travaux en toiture, exposition sous des hangars non isolés, exposition directe et prolongée au soleil*) ;
- ▶ Reporter les tâches les plus pénibles, dès lors qu'elles ne présentent pas d'urgence.

Focus particulier pour les travailleurs des chantiers du bâtiment et des travaux publics :

- ▶ Mettre à disposition trois litres d'eau au minimum par jour et par salarié ;
- ▶ Mettre à disposition un local permettant l'accueil des salariés dans des conditions susceptibles de préserver leur santé et leur sécurité. À défaut d'un tel local, prévoir l'aménagement des chantiers afin de permettre la protection de leur santé et de leur sécurité.

Durant cet épisode de canicule, l'inspection du travail reste mobilisée. Outre le secteur du BTP, d'autres secteurs jugés à risque sont également soumis à une vigilance accrue comme par exemple le travail saisonnier d'extérieur (agriculture), la restauration, la boulangerie, les pressings, les blanchisseries...

Les services de santé au travail sont eux aussi mobilisés. Ils restent vigilants quant aux mesures de précautions que doivent prendre les employeurs envers leurs salariés, notamment les plus exposés.

La plateforme téléphonique d'information du public « **Canicule Info Service** », mise en place par le ministère de la santé est ouverte depuis le 24 juin. Le numéro vert **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

Pour plus d'informations, consultez :

[Site de la Direccte de Normandie : Travailler sous une forte chaleur](#)

[Site du ministère du travail](#)

[Site du ministère de la santé](#)

## Fortes chaleurs et canicule



### Que risque-t-on au travail ?

Exposé à la chaleur, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

### Quelles précautions prendre ?

**COMMENT AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR ?**

- En aménageant si possible les horaires de travail.
- En installant des points d'eau potable à proximité des postes de travail.



Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour.



Être vigilant pour ses collègues et soi-même.



Protéger sa peau et sa tête du soleil.



Dès que l'on se sent mal, le signaler.

© Afsa / Canicule - 06/11/2014

---

**En cas de malaise ou de coup de chaleur, alerter un sauveteur secouriste du travail ou appeler le 15.**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes) • [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

